Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2020-140** **26/02/2020**

Date de mise en application : 16/02/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/03/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est) - Groupe IV

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est)

JORF n°0040 du 16 février 2020

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe IV) chargé du service de l'économie agricole et agroalimentaire, pour la région Grand Est, est vacant.

Sa résidence administrative est fixée à Châlons-en-Champagne (Marne).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Placé sous l'autorité de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint assure la responsabilité des fonctions de chef du service de l'économie agricole et de l'agroalimentaire (SREAA).

Le SREAA a une fonction de pilotage, d'animation et d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles et agroalimentaires européennes et nationales au niveau régional. Composé d'une cinquantaine d'agents répartis sur trois sites, le SREAA porte à la fois les missions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'établissement public FranceAgriMer.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées

- bonne connaissance des politiques publiques nationales et communautaires de l'agriculture et des modalités de mise en œuvre par l'Etat ;

- capacité à les mettre en œuvre dans un environnement complexe et à négocier ;

- capacités d'analyse de synthèse et de rédaction ;

- connaissance de l'organisation socioprofessionnelle agricole et du fonctionnement de l'Etat déconcentré ;

- capacité à travailler en interministériel et en réseau ;

- capacité d'animation d'une équipe implantée sur plusieurs sites.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

Plusieurs expériences de management de services mettant en œuvre les politiques publiques nationales et communautaires, notamment celles en lien avec l'agriculture, la forêt, l'alimentation ou l'environnement.

Conditions d’emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l’Etat.

La durée d’occupation de l’emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d’une durée totale d’occupation d’un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l’expérience du titulaire de l’emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 72 000 euros et 107 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L’autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l’agriculture et de l’alimentation. L’emploi à pourvoir relève de l’autorité de la secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L’examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l’article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

A l’issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae.

Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l’adresse claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la région Grand Est (tél. : 03-26-66-20-02), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n’ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l’Etat.

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.